Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/11/2022 à 09h15
Réference de l'AR : 088-218801348-20221123-202223-DE
Affiché le 24/11/2022 ; Certifié exécutoire le 24/11/2022

Département des Vosges **N° 2022/23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE DINOZE

Séance du 23 Novembre 2022

Nombre de Délégués :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt deux, le vingt trois novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Wilfrid GRANDMAIRE, Maire.

Présents : ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, CHEVRY Violaine, COLOMBAIN Camille, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, EFE Aurélie, FREMIOT Jérémy, GORNET Patricia, GRAND Stéphanie, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine et VINCENT Patrice.

Date de convocation
16/11/2022

Le secrétaire de séance : Mr Olivier ANTION

OBJET: Demandes de subvention au titre de renaturation parcelle centre village

Monsieur le Maire explique que le projet de renaturation des parcelles au centre bourg s'élève en montant prévisionnel total des travaux à 412 380,74 € hors taxes.
Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite solliciter des subventions auprès des co-financeurs publics (Etat, Europe, Préfecture, Département, Agence Nationale du Sport, Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse) et déposer une demande d'aide financière auprès de ces derniers.
Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel (qui est susceptible d'évoluer) proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	**Dépenses éligibles**	**MONTANT HT**
Conseil départemental des Vosges	33 385,00€	6 677,00 €
ETAT DETR	292 735,99€	70 403,16€
EUROPE	11 500,00€	5 750,00 €
Conseil régional Grand Est	169 398,74€	19 239,87€
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	50 942,65€	20 377,06€
ANS	121 382,00€	97 100,00€
Sous-total financement public 80% maxi		219 547,09€
Fonds propres		192 833,65 €
Sous total Collectivités		192 833,65 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		**412 380,74 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal,

- **Adopte** l'opération et les modalités de financement ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part que ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subventions auprès des cofinanceurs.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Wilfrid GRANDMAIRE

WILFRID GRANDMAIRE
2022.11.24 08:54:26 +0100
Ref:20221124_083801_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/11/2022 à 16h24
Réference de l'AR : 088-218801348-20221123-202224-DE
Affiché le 24/11/2022 ; Certifié exécutoire le 24/11/2022

Département des Vosges

N° 2022/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE DINOZE

Séance du 23 Novembre 2022

Nombre de Délégués

En exercice : 15

Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
16/11/2022

L'an deux mil vingt deux,le vingt trois novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Wilfrid GRANDMAIRE, Le Maire.

Présents : ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, CHEVRY Violaine, COLOMBAIN Camille, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, EFE Aurélie, FREMIOT Jérémy, GORNET Patricia, GRAND Stéphanie, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Monsieur Olivier ANTION a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES ET DESTINATION DES PRODUITS DE L'EXERCICE 2023 (ONF)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la proposition de coupes inscrites au titre de l'exercice 2023 établie par l'Office National des Forêts conformément aux principes de gestion durable et de préservation de l'environnement.
Celles-ci découlent de l'application l'aménagement forestier en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

-Fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 3_i de 166,5 m3 et 2_a de 20,3 m3 :

-Vente en bloc et sur pied

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Wilfrid GRANDMAIRE

Wilfrid GRANDMAIRE

WILFRID GRANDMAIRE
2022.11.24 16:18:02 +0100
Ref:20221124_152402_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/11/2022 à 16h24
Réference de l'AR : 088-218801348-20221123-202225-DE
Affiché le 24/11/2022 ; Certifié exécutoire le 24/11/2022

Département des Vosges

N° 2022/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE DINOZE

Séance du 23 Novembre 2022

Nombre de Délégués

En exercice : 15

Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
16/11/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt trois novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Wilfrid GRANDMAIRE, Le Maire.

Présents : ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, CHEVRY Violaine, COLOMBAIN Camille, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, EFE Aurélie, FREMIOT Jérémy, GORNET Patricia, GRAND Stéphanie, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Monsieur Olivier ANTION a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS LOCATION ET COUT ELECTRICITE DE LA SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif de location de la salle de convivialité fixé par délibération n°73/07 du 17 décembre 2007 pour les habitants de la Commune et pour les Extérieurs n'a pas été revalorisé depuis cette date.

Alors que la crise énergétique laisse envisager de fortes augmentations sur les prix de l'électricité cet hiver, le gouvernement vient d'annoncer la prolongation et les nouvelles dispositions du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie La hausse des tarifs d'électricité serait limitée à 15 % pour les plus petites communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- **MAINTIENT** les tarifs de la salle de convivialité

- **DECIDE** de facturer en sus le coût de l'électricité consommé au tarif en vigueur pendant la période de location.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Wilfrid GRANDMAIRE

Wilfrid GRANDMAIRE

WILFRID GRANDMAIRE
2022.11.24 16:18:39 +0100
Ref:20221124_152605_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/11/2022 à 16h24
Réference de l'AR : 088-218801348-20221123-202226-DE
Affiché le 24/11/2022 ; Certifié exécutoire le 24/11/2022

Département des Vosges

N° 2022/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE DINOZE

Séance du 23 Novembre 2022

Nombre de Délégués

En exercice : 15

Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
16/11/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt trois novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Wilfrid GRANDMAIRE, Le Maire.

Présents : ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, CHEVRY Violaine, COLOMBAIN Camille, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, EFE Aurélie, FREMIOT Jérémy, GORNET Patricia, GRAND Stéphanie, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Monsieur Olivier ANTION a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : CREATION D'UNE REGIE MIXTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'une régie de recettes crée par délibération le 27 mars 2006 pour notamment la location de la salle de convivialité.

Dans un souci d'économie financier , et après consultation du comptable public ;

nous pourrions avoir la possibilité de faire des achats sur internet via un compte de dépôt ainsi certaines dépenses de fonctionnement seraient plus attractives et intéressantes pour l'équilibre du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- **la dissolution de la régie de recettes en cours ,au 28 Novembre 2022**
- **la création d'une régie mixte (recettes et dépenses) au 28 Novembre 2022 afin de pouvoir encaisser les recettes et payer en direct les dépenses,**
- **informe que Mme PEUTOT Christine sera nommée régisseur titulaire et Mme GRAND Stéphanie sera nommée suppléant.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Wilfrid GRANDMAIRE

Wilfrid GRANDMAIRE

WILFRID GRANDMAIRE
2022.11.24 16:19:17 +0100
Ref:20221124_152802_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/11/2022 à 16h24
Réference de l'AR : 088-218801348-20221123-202227-DE
Affiché le 24/11/2022 ; Certifié exécutoire le 24/11/2022

Département des Vosges

N° 2022/27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE DINOZE

Séance du 23 Novembre 2022

Nombre de Délégués

En exercice : 15

Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
16/11/2022

L'an deux mil vingt deux,le vingt trois novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Wilfrid GRANDMAIRE, Le Maire.

Présents : ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, CHEVRY Violaine, COLOMBAIN Camille, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, EFE Aurélie, FREMIOT Jérémy, GORNET Patricia, GRAND Stéphanie, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Monsieur Olivier ANTION a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT SUR L'EXAMEN DE GESTION PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPNAL

Monsieur Le Maire présente sommairement le rapport d'examen de gestion par la Chambre Régionale des Comptes :
tous les 5 ans , celle-ci procède pour les collectivités de taille importante , à un examen de leur gestion.
C'est ainsi qu'a débuté, en 2020 le contrôle de la CAE, sur sa gestion, depuis 2017, avec différentes phases (contrôle sur place, nombreux échanges, rapport provisoire, réponse de la collectivité …), pour aboutir, ce 06 septembre 2022 à la réception du rapport définitif.
Le document est tenu à votre disposition au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- **de prendre acte du rapport sur l'examen de gestion par la Chambre Régionale des Comptes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Wilfrid GRANDMAIRE

Wilfrid GRANDMAIRE

WILFRID GRANDMAIRE
2022.11.24 16:19:58 +0100
Ref:20221124_153003_1-1-O
Signature numérique
le Maire